

**Procès-verbal du Congrès de l'ASSÉ des 26 et 27 octobre 2013  
Tenu à l'Université Laval**

**0.0 Ouverture**

0.1 L'ouverture du Congrès à 10h02

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par l'AGEECLG  
Adoptée à l'unanimité

**1.0 Procédure**

**1.1 Praesidium**

1.1.1 Que Mathieu Jobin assure la présidence d'assemblée, que Marianita Hamel et Joël Pedneault assurent le secrétariat, que Gabrielle Bellemare et Félix Gingras-Genest assurent la garde du senti, et que Valérie Plante-Lévêque assure la prise des tours de parole.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par l'AÉMUM  
Adoptée à l'unanimité

**1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

1.2.1 L'adoption de l'ordre du jour suivant:

- 0.0 Ouverture
- 1.0 Procédures
  - 1.1 Praesidium
  - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Adoption du procès-verbal
- 2.0 Bilan
- 3.0 Congrès d'orientation
- 4.0 Revendication
- 5.0 Plan d'action
- 6.0 Femmes
- 7.0 Finance
- 8.0 Élections
- 9.0 Avis de motion
  - 9.1 Dépôt
  - 9.2 Traitement
- 10.0 Varia
- 11.0 Levée

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par l'AÉECSGUM  
Adoptée à l'unanimité

## **1.3 Adoption du Procès-verbal**

### 1.3.1 L'adoption du procès-verbal du Congrès d'orientation des 18, 19 et 20 mai 2013.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par l'AGECFXG  
Adoptée à l'unanimité

## **2.0 Bilan**

### Proposition privilégiée : Un bilan de 15 minutes sur la rentrée et le lancement de la campagne contre l'austérité suivi d'une période de questions-réponses de 45 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par l'AFESH-UQAM  
Adoptée à l'unanimité

### Proposition privilégiée : Un bilan de 5 minutes par Comité et Conseil suivi d'une période de questions-réponses de 30 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par l'AESSUQAM  
Adoptée à l'unanimité

### Proposition privilégiée : Un tour de table sur la rentrée des associations étudiantes présentes.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par asso-CETASE  
Adoptée à l'unanimité

### Proposition privilégiée : Une présentation de 10 minutes du CRAA sur les chantiers post-sommet.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par l'AFESH-uqam  
Adoptée à l'unanimité

### Proposition privilégiée : Plénière de 10 minutes sur les enjeux pédagogiques des associations étudiantes membres de l'ASSÉ.

Proposée par l'AGEEPP-UL  
Appuyée par l'ADÉPUL  
Adoptée à l'unanimité

### Proposition privilégiée : Terminer les tours de parole de la plénière.

Proposée par l'AECM  
Appuyée par l'AGECAL  
Adoptée à l'unanimité

### 3.0 Congrès d'orientation

3.1 Que le Congrès adopte la politique sur les réseaux sociaux à l'ASSÉ tel que présentée en annexe A et qu'adoptée en Conseil de Coordination.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par l'AFÉA-UQAM

3.1.1 Amendement : Ajouter à l'article 3.1 «coordonnateurs et coordonnatrices des Conseils régionaux » après « Comité aux luttes sociales ».

Proposée par l'AFESPED-UQAM  
Appuyée par l'AGECAL  
Pour : 38 Contre : 1 Abstentions : 16  
Adoptée à majorité

Sur la principale 3.1 telle qu'amendée :  
Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 31  
Mise en dépôt automatique

### 4.0 Revendications

4.1 Que l'ASSÉ ne participe pas à la Commission d'enquête sur le printemps 2012: Qu'en ce sens, nous n'accorderons aucune crédibilité à l'événement ainsi qu'à ses conclusions et que nous rappelions notre mandat exigeant une commission d'enquête indépendante et publique sur la question de la brutalité policière.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par l'AFESPED-UQAM

4.1.1 Amendement : Ajouter « Que l'ASSÉ endosse la Commission populaire sur la répression politique (CPRP) initiée par l'Association pour la liberté d'expression et encourage les groupes, organisations, militantes et militants de mouvements sociaux à faire de même:

Que l'ASSÉ endosse la CPRP et soit mandatée d'y déposer un mémoire sur la répression du mouvement étudiant; »

Proposée par l'AFESPED-UQAM  
Appuyée par l'AECM  
Pour : 30 Contre : 2 Abstentions : 28  
Adoptée à majorité

Proposition privilégiée : Scinder la principale en deux parties, la première allant jusqu'à « brutalité policière » et la deuxième débutant avec « Que l'ASSÉ endosse la Commission... ».

Proposée par l'AGEECLG  
Appuyée par l'AESPEP-UdeM  
Adoptée à l'unanimité

4.1. a) Que l'ASSÉ ne participe pas à la Commission d'enquête sur le printemps 2012: Qu'en ce sens, nous n'accorderons aucune crédibilité à l'événement ainsi qu'à ses conclusions et que nous rappelions notre mandat exigeant une commission d'enquête indépendante et publique sur la question de la brutalité policière.

Pour : 35 Contre : 1 Abstentions : 27

Adoptée à majorité

4.1. b) Que l'ASSÉ endosse la Commission populaire sur la répression politique (CPRP) initiée par l'Association pour la liberté d'expression et encourage les groupes, organisations, militantes et militants de mouvements sociaux à faire de même: Que l'ASSÉ endosse la CPRP et soit mandatée d'y déposer un mémoire sur la répression du mouvement étudiant;

Pour : 37 Contre: 0 Abstention : 22

Adoptée à majorité

Proposition privilégiée : Une pause de 45 minutes pour le dîner

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par la SOGEECOM

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : La réouverture du Congrès à 14h05

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AÉMUM

Adoptée à l'unanimité

4.2 Que l'ASSÉ se positionne en défaveur de l'idéologie dite nationaliste identitaire

Proposée par L'AGECoV

Appuyée par l'AFESH-UdeM

Proposition dilatoire : La mise en dépôt de la principale 4.2

Proposée par la SOGEECOM

Appuyés par l'AECS

Pour :38 Contre : 6 Abstentions :12

La principale 4.2 est mise en dépôt.

4.3 Que l'ASSÉ s'oppose à l'exigence d'un baccalauréat pour accéder à la profession d'infirmier ou d'infirmière et qu'en ce sens l'ASSÉ appuie la FIQ dans cette lutte.

Proposée par l'AGECoV

Appuyée par l'AGECFXG

Proposition dilatoire : La mise en dépôt de la principale 4.3

Proposée par le RÉÉSUM

Appuyée par l'AFELC-UQAM

Pour : 24 Contre : 27 Abstentions : 8

Mise en dépôt rejetée à majorité

Sur la principale 4.3 :

Majorité d'abstentions, mise en dépôt automatique

4.4 Considérant la nature liberticide et injustifiable de la loi C-309 prévoyant emprisonner les gens qui dissimulent leur identité dans une émeute ou un attroupement illégal et récemment sanctionnée royalement à la chambre haute à Ottawa;  
Considérant l'utilisation brutalement arbitraire des lois par les services de police provinciaux et municipaux contre les mouvements sociaux;  
Que l'ASSÉ se positionne en défaveur de la loi C-309 et réclame son abrogation.

Proposée par l'AFESPED

Appuyée par l'AESSUQAM

Proposition incidente : un temps de rédaction de 1 minute et demie

Proposée par l'AGEECLG

Appuyée par l'AECSL

Proposition spéciale : Appel de la décision de la présidence de juger non-recevable un amendement visant à modifier une clause *considérant*

Proposée par l'AFESPED-uqam

Appuyée par l'AFESH-UQAM

L'appel de la décision est adoptée à majorité.

4.4.1 Amendement : D'ajouter la clause «*Considérant qu'elle pourrait servir à augmenter le temps d'incarcération et la judiciarisation des militants et des militantes.*»

Proposée par l'AGEECLG

Appuyée par l'AFESPED

Adopté à l'unanimité

Sur la principale 4.4 tel qu'amendée : Adoptée à l'unanimité.

4.5 Que l'ASSÉ s'oppose à toute initiative visant à faire perdurer notre dépendance aux énergies fossiles;

Par conséquent, que l'ASSÉ s'oppose à tout projet de pipeline visant à transporter les sables bitumineux de l'Alberta vers le Québec;

Que l'ASSÉ s'oppose à la volonté du PQ d'exploiter le pétrole en sol québécois;

Que l'ASSÉ s'oppose à l'extraction des sables bitumineux de l'Alberta.

Proposée par l'AGEEPP-UL

Appuyée par l'AGEECLG

4.5.1 Amendement : Remplacer «en sol québécois» par «au Québec».

Proposée par l'AGEEPP-UL

Appuyée par l'AFESH-UQAM

4.5.1.1 Sous-amendement : Rajouter «et au Canada» après «au Québec».

Proposée par l'AGEECLG  
Appuyée par l'AFESH-UQAM

L'AGEECLG retire son sous-amendement 4.5.1.1, il n'y a pas d'opposition.  
L'AGEEPP-UL retire son amendement 4.5.1, il n'y a pas d'opposition.

4.5.2 Amendement : De biffer « en sol québécois ».

Proposée par l'AGEEPP-UL  
Appuyée par l'AGEECLG  
Pour : 46 Contre : 6 Abstentions : 18  
Adopté à majorité

4.5.3 Amendement : Remplacer «PQ» par «gouvernement du Québec».

Proposée par l'AÉMUM  
Proposée par la SOGÉÉCOM  
Adoptée à l'unanimité

Sur la principale 4.5 tel qu'amendée :  
Pour : 34 Contre : 0 Abstentions : 28  
Adoptée à majorité

Proposition privilégiée : Une pause de 10 minutes.

Proposée par l'AGECFXG  
Appuyée par l'AFÉA-UQAM  
Adoptée à l'unanimité

*Statistiques des tours de paroles : répartition des tour de parole de presque 50%-50% homme/femme le matin; cependant la répartition est d'environ 69% pour 31% d'interventions par des femmes après le dîner. On remarque 37% d'interventions par des cégepiennes et cégepiens vs. 63% provenant d'universitaires et ce, depuis le début du Congrès.*

4.6 *Considérant que l'école primaire et secondaire est gratuite pour tous les québécois et toutes les québécoises,  
Considérant que le Québec est la seule province canadienne où les enfants sans-papier doivent payer pour leur éducation,*

Que l'ASSÉ se positionne en faveur de la gratuité scolaire pour les enfants sans-papier.

Proposée par l'AGÉCoV  
Appuyée par la SOGÉÉCOM

4.6.1 Amendement : Ajouter «Considérant que c'est une forme d'exclusion pour les nouveaux arrivants, nouvelles arrivantes et leurs enfants».

Proposée par (?)  
Appuyée par (?)

Sur l'amendement 4.6.1 : Adopté à majorité

Sur la principale 4.6 tel qu'amendée :  
Adoptée à l'unanimité

4.7. Considérant qu'il vise à inculquer un culte de la beauté à des enfants pré-pubères;

Considérant qu'il aide à la dénaturation de l'enfance;

Considérant l'endoctrinement qui résulte de ce type de concours;

Que l'ASSÉ se positionne contre la tenue du concours de mini-miss à Laval;

Proposée par l'AECSL

Appuyée par l'AGEECLG

4.7.1 Amendement : Biffer «à Laval» et de remplacer «du concours» par «des concours».

Proposé par l'Asso-CÉtAsE

Appuyé par l'AGEECLG

Adopté à majorité

4.7.2 Amendement : Rajouter «et des concours de beauté» après «mini-miss».

Proposé par l'AESSUQAM

Appuyé par l'AFÉA-UQAM

Pour : 22 Contre : 27 Abstentions : 18

Rejeté à majorité

Sur la principale 4.7 tel qu'amendée

Adoptée à majorité

4.8 Considérant que les concours de beauté à tout âge imposent un stéréotype des genres ainsi que l'objectification des corps.

Que l'ASSÉ se positionne contre les concours de beauté.

Proposée par l'AFÉA-UQAM

Appuyée par l'AÉMUM

Adoptée à majorité

Proposition dilatoire : La suspension du point « 4.0 Revendications» afin de passer immédiatement au point « 8.0 Élections »

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AGECAL

Adoptée à l'unanimité

## **8.0 Élections**

8.1 La candidature de Marie Gélinas-Masella au Comité aux luttes sociales de l'ASSÉ.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AFESPED-UQAM

Élue à l'unanimité

Proposition privilégiée : Le reprise du point « 4.0 Revendications »

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par l'AFESH-UQAM  
Adoptée à l'unanimité

**4.0 Revendications**

4.9 *Considérant les nombreuses revendications historiques de l'ASSÉ appuyant les luttes altermondialistes,*  
*Considérant que le G20 est un des hauts lieux de l'impérialisme mondial,*  
*Considérant que l'ASSÉ a déjà adopté des mandats d'appui aux arrêté-e-s du G20,*  
*Considérant que beaucoup des victimes de la judiciarisation militent au sein ou autour du mouvement étudiant,*  
*Considérant nos mandats en faveur de la participation aux manifestations contre le G20,*  
*Considérant l'incarcération récente ou future de plusieurs arrêté-e-s du G20,*  
Que l'ASSÉ réitère son soutien envers les arrêté-e-s du G20,  
Que l'ASSÉ dénonce l'augmentation des lois liberticides,  
Qu'elle dénonce par le fait même la violence derrière les pressions psychologiques vécues par les victimes de la répression judiciaire.

Proposée par l'AGEECLG  
Appuyée par l'AFESH-UQAM  
Adoptée à majorité

4.10 *Considérant que la charte des valeurs est sexiste et non égalitaire, puisqu'elle impose un choix qui ne concilie pas travail et religion, incitant certaines femmes à quitter le milieu du travail;*  
*Considérant que cette charte compare explicitement les croyances religieuses et leurs démonstrations à un handicap ;*  
*Considérant que cette charte va à l'encontre même de la charte des droits et liberté de la personne, spécifiquement par l'article 3 et 10 :*

*« 3. Toute personne est titulaire des libertés fondamentales telles la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association.*

*10. Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.*

*Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit. » ;*

*Considérant que, dans de nombreux articles, le gouvernement du Québec n'a pas su faire la différence entre « islam » et « islamisme » en parlant de cette charte ;*

*Considérant que le gouvernement du Québec considère les signes religieux catholiques dans les institutions publiques et gouvernementales comme faisant partie du patrimoine culturel ;*

*Considérant que ce même gouvernement ne sait plus quoi inventer pour faire de la politique et ainsi, détourne l'attention d'enjeux actuels tels que : le conflit en Syrie, l'éducation, la santé, les oléoducs, le Plan Nord, etc. ;*

*Considérant que cette charte encourage la création du privé en imposant une « neutralité » seulement aux institutions publiques ;*

Que l'ASSÉ dénonce le racisme et le sexisme de la Charte des valeurs québécoises et, d'un même souffle, les politiques d'austérité et la Charte des valeurs québécoises;

Que l'ASSÉ dénonce la Charte comme étant du populisme de droite. Plus précisément, que l'axe de discours de la campagne vise à expliquer comment le Parti Québécois, par son projet de Charte, contribue à renforcer les systèmes racistes et sexistes et vise à camoufler l'augmentation du fossé entre les riches et les classes populaires, elle-même amplifiée par les politiques d'austérité des gouvernements successifs;

Que le Conseil exécutif de l'ASSÉ soit appelé à respecter ses mandats antiracistes en condamnant la Charte des valeurs québécoises.

Proposée par l'AECSL

Appuyée par l'AFESH-UQAM

Proposition dilatoire : La mise en dépôt de la principale 4.10

Proposée par l'AEÉCSGUM

Appuyée par Asso-CÉtAsE.

Pour : 25 Contre : 28 Abstentions : 13

Mise en dépôt automatique avec au moins le tiers des votes (la proposition n'était pas inscrite au cahier du Congrès).

Proposition spéciale : La reprise immédiate du vote sur la mise en dépôt

Proposée par l'AGEEPP-UL

Appuyée par l'AFESH-UQAM

Reprise du vote automatique

La reprise du vote sur la proposition de mise en dépôt de la principale 4.10 :

Pour : 26 Contre : 25 Abstentions : 11

La mise en dépôt est automatique avec au moins le tiers des votes en faveur, puisque la proposition n'était pas inscrite au cahier du Congrès.

Proposition privilégiée : Une plénière de 30 minutes sur la question de la Charte des valeurs québécoises.

Proposée par l'AECSAUM

Appuyée par l'AFESH-UQAM

Proposition privilégiée : Une pause de 10 minutes suivie d'un caucus non-mixte de 45 minutes sur le sujet de la Charte.

Proposée par l'AGEECFXG

Appuyée par l'AGEECLG

Proposition dilatoire : Question préalable sur la proposition privilégiée de pause de 10 minutes suivie d'un caucus non-mixte de 45 minutes sur le sujet de la Charte.

Proposée par AECSAUM

Appuyée par (?)

Pour : 48 Contre : 12

Adoptée à la majorité des deux tiers

Sur la proposition privilégiée d'une pause de 10 minutes et de caucus non-mixte de 45 minutes :

Rejetée à majorité

Proposition privilégiée : Une pause de 10 minutes

Proposée par l'AFESH-UQAM

Appuyée par le SECMV

Adoptée à majorité

Proposition privilégiée : La reprise du Congrès

Proposée AFÉA-UQAM

Appuyée par le SECMV

Constatation du quorum

Adoptée à l'unanimité

Proposition dilatoire : La question préalable sur la proposition d'une plénière de 30 minutes sur la question de la Charte des valeurs québécoises, après l'épuisement des tours de parole

Proposée par l'AGEEPP-UL

Appuyée par l'AEECSGUM

Adoptée à majorité des deux-tiers

Sur la proposition privilégié de plénière de 30 minutes sur la question de la Charte des valeurs québécoises :

Pour : 24 Contre : 29 Abstentions : 11

Rejetée à majorité

Proposition privilégiée : l'ajournement du Congrès jusqu'à 9h00 le lendemain

Proposée par (?)

Appuyée par (?)

Adoptée à l'unanimité

## **5.0 Plan d'action**

Proposition privilégiée : La reprise du Congrès à 9h16 le dimanche 27 octobre 2013.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par le SECMV

Adoptée à l'unanimité

5.1 Que l'ASSÉ adopte le plan d'action suivant :

11 au 17 novembre : Manifestations régionales contre l'austérité

Mois de février : Action perturbation de l'ASSÉ pour l'accessibilité en éducation et un réinvestissement dans les services publics.

8 mars : Journée des femmes

15 mars : Manifestation du COBP

Mois de mars : Manifestation nationale contre l'austérité

1er mai : Activités du 1er mai

Que l'ASSÉ appuie et soutienne toute initiative de tenir une journée de grève lors de la journée de la manifestation nationale au mois de mars

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AESSUQAM

5.1.1 Amendement : Ajouter « anti-capitalise » après « 1er mai ».

Proposée par l'AGEECLG

Appuyée par l'AECSL

5.1.1.1 Sous-amendement : Ajouter « et syndical » après « anti-capitaliste »

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AFESPED-UQAM

Pour : 42 Contre : 0 Abstentions : 16

Adoptée à majorité

Sur l'amendement 5.1.1 tel que sous-amendé : Adopté à majorité

Sur la principale 5.1 tel qu'amendée : Adoptée à l'unanimité

5.2 Considérant les politiques d'austérités frappant d'abord les communautés les plus pauvres et marginalisées;

Considérant que la grève et l'action directe sont des moyens efficaces et éprouvés de mettre les enjeux sur la place publique et de conscientiser et mobiliser la population sur ces mêmes enjeux;

Que l'ASSÉ organise des manifestations-actions à travers la province contre l'austérité et la xénophobie à la mi-novembre.

Que l'ASSÉ encourage ses membres à tenir une assemblée générale de grève en mars, visant au moins une journée de grève le 1er avril.

Qu'on appelle l'ASSÉ à organiser une manifestation nationale sur ces thèmes à Montréal pour cette même date.

Que l'on appelle à des actions de perturbation économique à ces moments.

Proposée par l'AFESH-UQAM

Appuyée par l'AFESPED-UQAM

5.2.1 Amendement : Remplacer « une journée de grève le premier avril » par « une journée de grève lors de la manifestation nationale organisée par l'ASSÉ »

Proposée par AFESPED-UQAM  
Appuyée par l'AFÉA-UQAM  
Adopté à l'unanimité

5.2.2 Amendement : Biffer « xénophobie »

Proposée par l'AESSUQAM  
Appuyée par l'AESPEP-UdeM  
Pour : 29 Contre : 13 Abstentions : 20  
Adoptée à majorité

5.2.3 Amendement : biffer « Qu'on appelle l'ASSÉ à organiser une manifestation nationale sur ces thèmes à Montréal pour cette même date. »

Proposée par l'AESSUQAM  
Appuyée par l'AFESH-UQAM  
Pour : 34 Contre : 15 Abstentions : 15  
Adoptée à majorité

Sur la principale 5.2 tel qu'amendée : Adoptée à majorité

5.3 Que l'ASSÉ organise une journée de réflexion portant sur la diversité sexuelle à l'ASSÉ, et la création d'un Comité *ad hoc* sur la diversité sexuelle dont la mission serait:

- d'organiser ladite journée;
- d'y offrir un environnement sécuritaire et favorable au débat;
- de produire un rapport suite à celle-ci;
- d'étudier la possibilité de création ou de modification de structures permanentes à l'ASSÉ sur la diversité sexuelle;

Que ce Comité soit formé de Benjamin Gingras, Sophie-Geneviève Labelle et Karolane Leblanc.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par l'AGECFXG

5.3.1 Amendement : Ajouter à la fin « et toute autre personne intéressée »

Proposée par l'AFÉA-UQAM  
Appuyée par l'AECSL  
Adoptée à l'unanimité

5.3.2 Amendement : Ajouter après « diversité sexuelle », « et de genre »

Proposée par l'AGEEPP-UL  
Appuyée par l'AGECAL  
Adoptée à l'unanimité

5.3.3 Amendement : Ajouter « et de l'affectivité » après « diversité sexuelle et de genre »

Proposée par l'AFÉA-UQAM  
Appuyée par l'AESPEP-UdeM

Pour : 29 Contre : 1 Abstention : 32  
Amendement rejeté (majorité d'abstentions)

Proposition spéciale : La reprise immédiate du vote sur l'amendement 5.3.3

Proposée par l'AFESPED-UQAM  
Appuyée par l'AGEECLG  
Reprise automatique du vote

Pour : 34 Contre : 1 Abstention : 25  
Adoptée à majorité

5.3.4 Amendement : Ajouter « Dominique Morin » après « Karolane Leblanc ».

Proposée par l'AGEEPP-UL  
Appuyée par l'AGES  
Adoptée à l'unanimité

Sur la principale 5.3 tel qu'amendée : Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Plénière de 30 minutes sur les manifestations régionales du mois de novembre.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par l'AGEECFXG  
Adoptée à l'unanimité

## **6.0 Femmes**

6.1 La reprise de l'avis de motion suivant, déposé dans le Cahier du Congrès d'orientation des 18, 19 et 20 mai 2013:

*Considérant que le féminisme est un principe fondateur de l'ASSÉ mais qu'il n'est pas inscrit dans les Statuts et Règlements,*

*Considérant que le féminisme est une lutte quotidienne qui ne devrait pas être invisibilisée,*

*Considérant que l'inclusion de ce principe dans les Statuts et Règlements permettra de s'assurer que toutes associations étudiantes voulant s'affilier aient des principes et pratiques reflétant l'ASSÉ, ses structures et ses idées,*

Que soit amendé l'«Article 4: Principes» des Statuts et Règlements de l'ASSÉ afin d'ajouter un septième principe soit, «7. Pour un féminisme combatif visant l'abolition du système patriarcal, contre toutes formes d'oppression et de discrimination.»

Proposée par le Comité femme

Reprise automatique de l'avis de motion

Proposition dilatoire : La question préalable avec la fin des tours de parole sur la principale 6.1.

Proposée par l'AFELC-UQAM

Appuyée par la SOGEECOM

Adoptée à majorité

Sur la principale 6.1 : Adoptée à la majorité des deux tiers

Proposition dilatoire : La suspension du point « 6.0 Femmes » afin de passer immédiatement au point « 9.1 Dépôt des avis de motion »

Proposée par l'AFÉA-UQAM

Appuyée par ADÉPUM

Adoptée à l'unanimité

## **9.0 Avis de motion**

### **9.1 Dépôt**

9.1.1 Biffer le « ne » et le « pas » à l'article 40 du Code des procédures dans la phrase « Ils ne sont pas amendables»

Déposé par l'AFÉA-UQAM

Proposition privilégiée : Une pause 10 minutes.

Proposée par l'AFÉA-UQAM

Appuyée par l'AGES

Adoptée à l'unanimité

*Considérant que la grève a entraîné plusieurs affiliations et que certaines associations*

Proposition privilégiée : La reprise du point « 6.0 Femmes »

Proposée par l'AFÉA-UQAM

Appuyée par la SOGEECOM

Adoptée à l'unanimité

**6.0 Femmes**

6.2 La reprise de l'avis de motion déposé au cahier du Congrès d'orientation des 18, 19 et 20 mai 2013 :

*Considérant que la grève a entraîné plusieurs affiliations et que certaines associations nouvellement membres n'ont pas de principes et/ou de pratiques féministes*

*Considérant que ce type de revendication et pratique devrait être un critère obligatoire pour s'affilier*

Que soit amendé l'« Article 5 : Membres » des Statuts et règlements de l'ASSÉ pour que soit ajouté un sixième point, soit : « 6. Que toutes les associations étudiantes membres aient des principes, revendications ainsi que des pratiques féministes. »

Que les associations étudiantes déjà membres n'ayant pas de telles positions bénéficient d'un délai de 3 mois (à partir de l'entrée en vigueur de ce changement) pour mettre à jour leurs positions et pratiques.

Proposée par le Comité femmes

Reprise automatique de l'avis de motion

Proposition privilégiée : La suspension de l'article 40 du Code des règles de procédures.

Proposée par l'AECSAUM

Appuyée par l'AFÉA-UQAM

Adoptée à l'unanimité

6.2.1 Amendement : Biffer « Que les associations étudiantes déjà membres n'ayant pas de telles positions bénéficient d'un délai de 3 mois (à partir de l'entrée en vigueur de ce changement) pour mettre à jour leurs positions et pratiques. »

Proposée par l'AFÉA-UQAM

Appuyée par l'AECS

Proposition privilégiée : La tenue de caucus non-mixte (3) de 30 minutes (1. Cégep, 2. associations départementales universitaires, 3. association facultaire universitaire).

Proposée par l'AGEEPP-UL

Appuyée par l'AESPEP-UdeM

Pour : 39 Contre : 8 Abstentions : 18

Proposition de caucus non-mixte adoptée à majorité

L'AÉMUM marque sa dissidence, ayant voté contre la proposition.

Proposition privilégiée : La reprise du Congrès.

Proposée par l'AGEEPP-UL

Appuyée par l'AESPEP-UdeM

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Un temps de présentation (retour sur les caucus) se limitant à une intervention par groupe.

Proposée par l'AGEEPP

Appuyée par l'ADÉPUM

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une pause de 30 minutes pour le dîner.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AGEEPP-UL

Adoptée à majorité

Proposition privilégiée : La reprise du Congrès à 13h50

Proposée par l'AFELC-UQAM

Appuyée par (?)

Adoptée à majorité

Sur l'amendement 6.2.1 : Adopté à l'unanimité

Sur la principale 6.2 telle qu'amendée :

Pour : 50 Contre : 4 Abstentions : 8

Adoptée à la majorité des deux-tiers.

Proposition dilatoire : La suspension du point « 6.0 Femmes » afin de passer immédiatement au point « 9.2 Traitement des avis de motion».

Proposée par l'AFESPED-uqam

Appuyée par l'AFÉA-uqam

Adoptée à majorité

## **9.0 Avis de motion**

### **9.2 Traitement des avis de motion**

9.2.1 Reprise de l'avis de motion ajoutée le 28 septembre au cahier du Congrès des 26 et 27 octobre 2013 :

Que le Comité ad hoc légal devienne un Comité de travail permanent de l'ASSÉ.  
Que soit ajouté au «Chapitre 7 : Comité de travail » des Statuts et règlements de l'ASSÉ  
l'article suivant :

« Article 37 : Comité légal

Il est un organe de solidarité et de soutien envers les étudiants et les étudiantes sous le joug de la répression policière et de la judiciarisation. Ce comité a pour tâche principale de soutenir logistiquement, financièrement et humainement les arrêté-e-s de manière

suivante :

1. Établir un réseau entre avocats et avocates et militants et militantes;
2. Voir au financement du Fonds des arrêté-e-s ;
3. Voir à la gestion courante du Fonds des arrêté-e-s (voir annexe H);
4. Centraliser les informations concernant la criminalisation et la judiciarisation du mouvement étudiant;
5. Faire le suivi des causes en cours. »

Que soit ajouté aux statuts et règlements l'annexe suivant :

### **Annexe I : Fonds des arrêté-e-s**

#### **Article A27 : Principes :**

Le fonds est solidaire avec toutes les personnes arrêtées dans le cadre de manifestations et de luttes étudiantes, peu importe leur rôle dans l'organisation des manifestations ou leur position politique. Le fond considère que tous militants et toutes militantes arrêté-e-s dans le cadre de la contestation étudiante ont droit à un soutien logistique, humain et financier. Le comité considère que personne ne devrait être obligé de plaider coupable à cause d'un manque d'argent et il tente de répondre aux besoins de toutes et tous les arrêté-e-s.

#### **Article A28 Critères :**

Le fonds est principalement destiné aux personnes arrêtées durant des manifestations étudiantes et qui ont établi un contact avec le comité légal de l'ASSÉ selon les critères ci-dessous.

L'argent sera donné prioritairement et selon l'ordre suivant :

1. À celles et ceux faisant face à des accusations criminelles pouvant conduire à un emprisonnement;
2. À celles et ceux n'ayant pas accès à d'autres sources de financement (aide juridique, associations locales, etc.);
3. Aux militants et aux militantes ciblé-e-s pour leur rôle dans l'organisation politique.

#### **Article A29 Frais couverts**

1. Transport au lieu du jugement;
2. Frais juridiques (transcriptions, etc.);

3. Cautions;
4. Frais logistiques;
5. Demandes d'accès à l'information;
6. Frais des avocats et des avocates (une entente préalable avec le Comité légal est nécessaire);
7. Autres dépenses liées aux coûts légaux.

### **Article A30 Conflit d'intérêts**

Les accusé-e-s, les avocats et les avocates ne peuvent être élu-e-s au comité légal. Les membres du comité doivent se retirer des réunions dans les cas où ils et elles pourraient avoir un conflit d'intérêts d'un autre type. Le comité ad hoc légal agit de façon autonome, mais est redevable en tout temps au congrès de l'ASSÉ. Le comité approuve les règles édictées ci-dessus et veille à leur mise en application. Il doit recevoir et statuer sur les demandes de financement de défense légale. Il est aussi habilité à rembourser les dépenses accumulées, sur présentation de reçus seulement.

Proposée par le Conseil exécutif  
Reprise automatique de l'avis de motion  
Adoptée à l'unanimité

#### 9.2.2 Reprise de l'avis de motion déposé au cahier du Congrès annuel des 20 et 21 avril 2013 :

Que soit modifié l'Article A.4.2 : «Comité et Secrétaire général-e» de l'Annexe A : «Procédures d'élections» en vue de retirer « qui obtienne un appui d'une association étudiante membre », et de modifier l'article A.4.1 : «Conseil exécutif» en vue de retirer la mention « et qui obtienne au minimum l'appui de deux associations étudiantes ».

Proposée par l'AFESPED-UQAM  
Reprise automatique de l'avis de motion  
Pour : 43 Contre : 0 Abstentions : 22  
Rejetée à la majorité des deux tiers

#### Proposition spéciale de recomptage du vote

Sur la principale 9.2.2 :  
Pour : 43 Contre : 0 Abstentions : 21  
Adoptée à la majorité des deux tiers

#### Proposition privilégiée : Passer immédiatement au point « 8.0 Élections »

Proposée par AFESPED-UQAM  
Appuyée par l'AFÉA-UQAM  
Adoptée à l'unanimité

## 8.0 Élections

### 8.2 La candidature de Émilie Joly au Comité légal de l'ASSÉ

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AFESH-UQAM

### Proposition privilégiée : Une plénière de 5 minutes sur la candidature d'Émilie Joly au Comité légal.

Proposée par l'AESPEP-UdeM

Appuyée par l'ADÉPUM

Adopté à l'unanimité

### Proposition privilégiée : Terminer les tours de parole de la plénière.

Proposée par l'AGEEPP-UL

Appuyée par AESPEP-UdeM

Adoptée à l'unanimité

Sur la candidature d'Émilie Joly au Comité légal

Pour : 42 Contre : 0 Abstentions : 19

Élue à majorité

### 8.3 La candidature de Patrick Véronneau au Comité légal de l'ASSÉ

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée de l'AFÉA-UQAM

Élu à l'unanimité

### 8.4 La candidature de Raphaëlle Hamel au Comité femmes de l'ASSÉ

Proposée par l'AFESH-UQAM

Appuyée par l'AFÉA-UQAM

Pour : 49 Contre : 0 Abstentions : 6

Élue à majorité

### 8.5 La candidature de Gabrielle Bellemare au Comité journal de l'ASSÉ

Proposée par la SOGEECOM

Appuyée par l'AÉMUM

Élue à l'unanimité

### 8.6 La candidature de Marc-André Blais au Comité légal de l'ASSÉ

Proposée par l'AFESPED-UQAM

Appuyée par l'AECM

Pour : 46 Contre : 0 Abstentions : 12

Élu à majorité

### 8.7 La candidature de Carolane Sauvé-Tétreault au poste de Secrétaire aux affaires académiques

Proposée par l'AGÉCoV

Appuyée par l'AECS  
Pour : 46 Contre : 0 Abstentions : 15  
Élue à majorité

8.8 La candidature de Virginie Mikaelian au poste de Secrétaire aux relations internes

Proposée par l'AGES  
Appuyée par l'AGECD  
Élue à l'unanimité

8.9 Les candidatures de Jessica Leblanc, Lynda Khelil et Louis Chartrand au comité légal de l'ASSÉ

Proposée par l'AFESPED-UQAM  
Appuyée par l'AECS  
Pour : 45 Contre : 0 Abstentions : 10  
Élues à majorité

Proposition privilégiée : Passer au point « 7.0 Finances »

Proposée AGEPP-UL  
Adoptée AGEETUL  
Adoptée à l'unanimité

**7.0 Finances**

Proposition privilégiée : Une pause de 10 minutes

Proposée par l'AECSAUM  
Adoptée par l'AGEECFXG  
Adoptée à majorité

Proposition privilégiée : La réouverture du Congrès à 15h45

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par l'AGEECLG  
Adoptée à l'unanimité

7.1 Que 400\$ du fond d'entraide soit versé à l'AGEPP-UL pour remboursement des frais de congrès, de camps de formation et de transport

Proposée par l'AGEPP-UL  
Appuyée par l'AGÉCoV  
Adoptée à l'unanimité

7.2 Que l'ASSÉ verse la somme de 300\$ à l'AGEMDELCUS. Ce montant servira à payer les frais de déplacements de la personne déléguée, par l'AGEMDELCUS, pour assister aux différents événements programmés par l'ASSÉ au cours de l'année universitaire.

Proposée par l'AGEMDELCUS  
Appuyée par l'AGÉCoV

7.2.1 Amendement : de biffer « Ce montant servira à payer les frais de déplacements de la personne déléguée, par l'AGEMDELCUS.»

Proposé par l'AGEECLG  
Appuyée par l'AGES  
Adopté à l'unanimité

Sur la principale 7.2 telle qu'amendée :  
Adoptée à majorité

7.3 Considérant les moyens financiers très restreints dont dispose l'AESPEP; Considérant que ses dettes envers l'ASSÉ s'élèvent à environ 855\$;

Que l'ASSÉ accorde, par le biais du fonds d'entraide, une contribution de 855\$ à l'AESPEP-UdeM pour l'absoudre de ses dettes.

Que l'ASSÉ accorde, par le biais du fonds d'entraide, une contribution de 98\$ à l'AESPEP pour couvrir les cotisations de la session d'automne 2013.

Que l'ASSÉ accorde, par le biais du fonds d'entraide, une contribution de 350\$ à l'AESPEP pour les futurs frais (transport et participation) liés aux prochains congrès.

Proposée par AESPEP-UdeM  
Appuyée par l'AECM  
Adopté à l'unanimité

7.4 Le dépôt de l'avis de motion suivant :

D'amender la politique de dépenses de l'ASSÉ de la manière suivante :

- D'ajouter un 5<sup>e</sup> point à l'article 15 : «L'approvisionnement alimentaire pour le travail au bureau»

- D'ajouter l'Article 16 suivant :

**«Article 16 : Aliments au bureau**

Est admissible au poste budgétaire aliments au bureau, toute dépense liée à l'approvisionnement alimentaire du siège social de l'ASSÉ. Doivent être priorisés les achats de nourriture en gros et non-périssable, à concurrence de 400\$ par mois. Des alternatives alimentaires pour les diverses restrictions (allergies, végétarisme, végétalisme) doivent être disponibles.»

Proposé par le Conseil exécutif

Proposition privilégiée : Une présentation 15 minutes des finances 2013-2014 de l'ASSÉ.

Proposée par le Conseil exécutif  
Appuyée par l'AFÉA-UQAM  
Adoptée à l'unanimité

7.6 L'adoption des prévisions budgétaires telles que présentées en Annexe B

Proposée par l'AECSL

Appuyée par l'AGEECLG

7.6.1 Amendement : D'ajouter une ligne budgétaire de 500\$ pour le CRALLL et un autre 500\$ pour une potentielle coalition régionale au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Proposée par l'AGEECLG

Appuyée par l'AGECAL

7.6.1.1 Sous-amendement : d'ajouter un autre 500\$ pour une éventuelle coalition régionale dans le Bas-Saint-Laurent.

Proposée par l'AGEECLG

Appuyée par l'AECM

Adopté à majorité

Sur l'amendement 7.6.1 tel que sous-amendé :

Adopté à l'unanimité

Proposition dilatoire : La mise en dépôt de la proposition principale 7.6

Proposée par l'AFÉA-UQAM

Appuyée par l'AECSAUM

Pour : 8 Contre : 30 Abstentions : 21

Mise en dépôt rejetée à majorité

7.6.2. Amendement : Réduire le poste «matériel d'information» à 9000 \$ et réduire le poste «affaires légales» à 3 000 \$.

Proposé par le Conseil exécutif

Appuyé par l'AGEECLG

Adopté à l'unanimité

Sur la principale 7.6 tel qu'amendée:

Adoptée à majorité

7.7 Que soient présentés les états financiers au prochain Congrès.

Proposée par l'AFÉA-UQAM

Appuyée par l'AESPEP-UdeM

Adopté à l'unanimité

7.8 La tenue d'une plénière d'une demie-heure sur les cotisations à l'ASSÉ

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AECM

Proposition privilégiée : L'ajournement du Congrès à 17h30

Proposée par l'AÉMUM

Appuyée par (?)

Adopté à majorité

# ANNEXE A : Politique d'utilisation des réseaux sociaux

## Ch. 1 — Préambule

**Article 1.1** — (Visée) La présente politique vise à encadrer l'utilisation des médias sociaux employés par l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) et à l'orienter dans le respect des mandats adoptés, la transparence et la redevabilité.

**Article 1.2** — (Application) La présente politique s'applique à l'ensemble des médias sociaux utilisés par l'ASSÉ, notamment mais nonexclusivement Facebook, Twitter, YouTube, Vimeo, tumblr, Wordpress, ainsi que tous les modules interactifs du site web organisationnel et des microsites de campagne de l'ASSÉ.

**Article 1.3** — En aucun temps la forme ne doit primer sur l'esprit des articles de la présente politique.

## Ch. 2 — Publication

**Article 2.1** — (Définition) Une publication peut prendre les formes suivantes:

- a. Un article sur un site web de l'ASSÉ (organisationnel ou de campagne);
- b. Une publication originale sur un réseau social;
- c. Un partage de publication et un commentaire qui l'accompagne sur un réseau social;
- d. Une réponse directe à une publication sur un réseau social;
- e. Une description de média publié par l'ASSÉ (vidéo, image, musique) sur un réseau social;

**Article 2.2** — Toute publication doit pouvoir être justifiée en fonction d'un ou plusieurs mandats du Congrès, du Conseil de Coordination, ou du comité en question.

**Article 2.3** — Toute publication, réponse ou commentaire doit être exempt de commentaires et de langage sexiste, raciste, xénophobe, homophobe, transphobe, hétérosexiste ou autrement discriminatoire ou dominateur.

**Article 2.4** — Toute publication, réponse ou commentaire doit être féminisée conformément à la politique de féminisation de l'ASSÉ. Dans le cas des mots à sonorité orale différente, une exception est permise pour économiser de l'espace (*e.g.* « étudiant-e-s » plutôt que « étudiantes et étudiants »).

## Ch. 3 — Accès

**Article 3.1** — Les membres du Conseil exécutif, du Comité femmes, du Comité aux luttes sociales ou du Comité d'information ont accès aux différentes plateformes des médias sociaux officielles de l'ASSÉ.

**Article 3.2** — Le ou la Secrétaire à l'information est responsable de l'attribution, de la transition, du renouvellement et de la sécurité de ces plateformes de connexion.

## Ch. 4 — Comptes de particuliers

**Article 4.1** — Les **articles 2.3 et 2.4** de la présente politique s'appliquent également à tous les membres des Comités et Conseils utilisant les réseaux sociaux sur une base individuelle.

## Ch. 5 — Modération

**Article 5.1** — Toute personne ayant accès aux réseaux sociaux de l'ASSÉ peut et doit modérer les commentaires et réponses de personnes externes sur nos publications si et seulement si un

des cas suivants se présente:

- a. Langage sexiste, raciste, xénophobe, homophobe, transphobe, hétérosexiste ou autrement discriminatoire et/ou dominateur;
- b. Attaques personnelles et/ou menaces;
- c. Harcèlement psychologique et/ou sexuel;
- d. Spam et/ou publicités;

**Article 5.2** — En aucun cas ne devront être censurés les commentaires d'opinions politiques dissidents aux positions de l'ASSÉ, dans la mesure où ceux-ci sont exprimés sans contrevenir à l'**article 5.1**.

## Ch. 6 — Comptes partagés

**Article 6.1** — (Préambule) Afin de faciliter le partage des publications, le Conseil Exécutif peut gérer, après consentement explicite et maintenu de la personne concernée, un ou plusieurs comptes de médias sociaux de particuliers.

**Article 6.2** — (Demande) Avant d'utiliser un compte partagé de particulier, le ou la Secrétaire à l'information doit faire une demande verbale à la personne intéressée. Si cette dernière accepte, elle pourra ensuite offrir ses informations de connexion ou se connecter directement pour activer le partage de compte.

**Article 6.3** — (Utilisation) Les comptes partagés ne peuvent être utilisés que pour faire un partage de publication officielle, sans modifier la publication originale ou son commentaire. Il est interdit d'utiliser un compte partagé pour écrire une publication originale.

**Article 6.4** — (Suppression) En tout temps, la personne propriétaire du compte partagé peut retirer ou supprimer un partage de publication effectué par le Conseil exécutif.

**Article 6.5** — (Résiliation) En tout temps, la personne propriétaire du compte partagé peut demander de résilier son accord de partage de compte, auquel cas le ou la Secrétaire à l'information est tenue

de le résilier et d'en fournir la preuve sur demande.

# ANNEXE B : Proposition de prévisions budgétaires révisées

	Budget actuel	Différence	Révisions
<b>Revenus</b>			
<b>Cotisations</b>	<b>205 000,00 \$</b>	0,00 \$	<b>205 000,00 \$</b>
<b>Instances</b>	<b>7 500,00 \$</b>	0,00 \$	<b>7 500,00 \$</b>
<i>Congrès</i>	4 500,00 \$	0,00 \$	4 500,00 \$
<i>Camps de formation</i>	3 000,00 \$	0,00 \$	3 000,00 \$
<i>Coalition</i>	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
<i>Spéciales</i>	0,00 \$		0,00 \$
<b>Dons</b>	<b>23 000,00 \$</b>	<b>(21 500,00 \$)</b>	<b>1 500,00 \$</b>
<b>Fond des arrêté-e-s</b>	<b>70 000,00 \$</b>		<b>50 000,00 \$</b>
<b>Activités de financement</b>	<b>1 500,00 \$</b>	0,00 \$	<b>1 500,00 \$</b>
<b>Totaux</b>	<b>307 000,00 \$</b>	<b>(41 500,00 \$)</b>	<b>265 500,00 \$</b>
<b>Dépenses</b>			
<b>Fonds d'entraide</b>	<b>20 000,00 \$</b>	0,00 \$	<b>20 000,00 \$</b>
<b>Information</b>	<b>32 500,00 \$</b>	0,00 \$	<b>32 500,00 \$</b>
<i>Ultimatum</i>	20 000,00 \$	0,00 \$	20 000,00 \$
<i>Matériel d'information</i>	10 000,00 \$	0,00 \$	10 000,00 \$
<i>Vidéos</i>	500,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
<i>Traduction</i>	1 000,00 \$	0,00 \$	1 000,00 \$
<i>Documentation &amp; recherche</i>	500,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
<i>IRIS</i>	500,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
<b>Instances</b>	<b>11 500,00 \$</b>	0,00 \$	<b>11 500,00 \$</b>
<i>Congrès</i>	6 000,00 \$	0,00 \$	6 000,00 \$
<i>Camps de formation</i>	4 500,00 \$	0,00 \$	4 500,00 \$
<i>Comités et CoCo</i>	1 000,00 \$	0,00 \$	1 000,00 \$
<i>Coalition</i>	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
<b>Mobilisation</b>	<b>37 000,00 \$</b>	0,00 \$	<b>37 000,00 \$</b>
<i>Tournées &amp; représentations</i>	25 000,00 \$	0,00 \$	25 000,00 \$
<i>Actions</i>	12 000,00 \$	0,00 \$	12 000,00 \$
<b>Bureau</b>	<b>36 200,00 \$</b>	4 000,00 \$	<b>40 200,00 \$</b>
<i>Loyer</i>	14 500,00 \$	0,00 \$	14 500,00 \$
<i>Assurances</i>	1 200,00 \$	0,00 \$	1 200,00 \$
<i>Fournitures</i>	1 000,00 \$	0,00 \$	1 000,00 \$
<i>Informatique</i>	1 500,00 \$	0,00 \$	1 500,00 \$
<i>Photocopieur</i>	18 000,00 \$	0,00 \$	18 000,00 \$
<i>Aliments bureau</i>	0,00 \$	4 000,00 \$	4 000,00 \$
<b>Administration</b>	<b>7 600,00 \$</b>	0,00 \$	<b>7 600,00 \$</b>
<i>Honoraire professionnel</i>	6 000,00 \$	0,00 \$	6 000,00 \$
<i>Frais de caisse</i>	600,00 \$	0,00 \$	600,00 \$
<i>Divers</i>	1 000,00 \$	0,00 \$	1 000,00 \$
<b>Communication</b>	<b>19 000,00 \$</b>	<b>(1 300,00 \$)</b>	<b>17 700,00 \$</b>
<i>Télécommunications</i>	9 000,00 \$	0,00 \$	9 000,00 \$
<i>Conférence de presse</i>	500,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
<i>CNW Telbec</i>	7 000,00 \$	0,00 \$	7 000,00 \$
<i>Courrier</i>	500,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
<i>Web</i>	1 000,00 \$	<b>(300,00 \$)</b>	700,00 \$
<i>Publicité</i>	1 000,00 \$	<b>(1 000,00 \$)</b>	0,00 \$
<b>Employé-e-s</b>	<b>40 000,00 \$</b>	0,00 \$	<b>40 000,00 \$</b>
<b>Conseils régionaux</b>	<b>3 500,00 \$</b>	0,00 \$	<b>3 500,00 \$</b>
<i>CRAM</i>	500,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
<i>MASSE</i>	500,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
<i>FRAQ</i>	2 500,00 \$	0,00 \$	2 500,00 \$
<b>Divers</b>	<b>99 000,00 \$</b>	<b>(43 500,00 \$)</b>	<b>55 500,00 \$</b>
<i>Affaires légales</i>	32 000,00 \$	<b>(28 500,00 \$)</b>	3 500,00 \$
<i>Dons</i>	2 000,00 \$	0,00 \$	2 000,00 \$
<i>Chandails</i>	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
<i>Fonds des arrêté-e-s</i>	65 000,00 \$	<b>(15 000,00 \$)</b>	50 000,00 \$
<i>Projets spéciaux</i>	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
<b>Totaux</b>	<b>306 300,00 \$</b>	<b>(40 800,00 \$)</b>	<b>265 500,00 \$</b>
<b>Surplus/(déficit)</b>	<b>700,00 \$</b>	<b>(700,00 \$)</b>	<b>0,00 \$</b>